

SIRET : 884 008 442 00011 R.C.S ROUEN

4 le clos lorrain

76770 MALAUNAY

Tél : 06 63 77 71 52



Heures d'ouverture

Du lundi au samedi

9 h 30 – 12 h et 15 h 30 – 19 h 30

Fermée dimanche et jours fériés.

CONDITION GENERALES DE LA PENSION

A FOURNIR LORS DE SON SEJOUR

- Chat mâle de plus de 7 mois doit être castré.
- L'identification soit par puce électronique ou tatouage obligatoire.
- Son carnet de vaccination avec son nom, sa race, son adresse.
- La vaccination doit être à jours depuis 1 mois et moins d'1 an avant sa prise en charge, contre la leucose, le coryza et le typhus.
- Le chat doit être traité contre les puces 48 h avant sa prise en charge. Si le chat est porteur de puce malgré cette précaution, une pipette antipuce lui sera administrée et vous sera facturé au prix de 10 €.
- Le chat doit être vermifugé depuis moins de 3 mois avant son arrivé. A défaut, il lui sera administré à son arrivée, un vermifuge sous forme de comprimé aux frais du propriétaire.
- Régime alimentaire spécifique (à ramener en quantité suffisante par le propriétaire) pas de remise tarif.
- En cas de traitement médical, le propriétaire doit fournir l'ordonnance du vétérinaire et les médicaments en quantité supérieure à la durée du séjour (en cas d'imprévue).
- Les coordonnées du vétérinaire habituel.

INFORMATIONS de RESERVATION

- 30 % D'arrhes sont nécessaire pour valider la réservation. Les arrhes sont à verser dans les 8 jours. Si les arrhes ne sont pas versées dans les huit jours la réservation sera annulée.
- Un chèque de 250 € de caution vous sera demandé à l'arrivé et vous sera restitué à la reprise de votre chat.
- Si le chat n'est pas repris dans les 8 jours après la date de fin du séjour et sans nouvelles du propriétaire, ou d'un proche, l'animal devient la propriété de la pension.
- Le chèque de caution sera encaissé. Dès lors, la pension sera libre de le placer ou de l'euthanasier.
- Le propriétaire n'aura plus aucun recours et des poursuites judiciaire seront entreprises pour abandon sur la base de l'article 521-1 du code pénal.
- Le client restera redevable de l'intégralité des sommes dues.
- La signature du contrat de réservation vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente.
- Des nouvelles sur l'adaptation de votre petit protégé, accompagné de photos seront envoyées en fin de journée du lundi au vendredi (ainsi que le samedi et le dimanche pour les arrivées).
- La garderie peut éventuellement être sans surveillance lors de visites à domicile, d'achats de première nécessité, urgence médicale ou vétérinaire.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PENSION

- Le propriétaire du chat, s'engage à respecter les dates de garde annoncées dans le contrat. Si la garde devait être prolongée, la pension doit être avertie minimum 48H à l'avance et suivant les disponibilités.
- La pension est dû en totalité même si votre chat est repris avant la date prévue.
- L'arrivée de votre chat est sur rendez-vous à partir de 16h00 et le départ sur rendez-vous le matin avant 12H30.
- Confirmer la date exacte de la reprise de votre chat dans les 48H avant la fin du séjour. Passé la date prévue et sans nouvelle de votre part, la pension fera payer un supplément de 10% du prix du séjour.
- La pension s'engage à apporter toute l'attention, l'affection et les soins nécessaires dont votre chat a besoin.
- La nourriture sèche (croquettes pour chat stérilisé de qualité recommandés par le vétérinaire) et la litière sont comprises, Toutes autre nourriture est à amener par vos soins (sachet humide, boîte, friandise).
- Les box sont chauffés, climatisés et sont désinfectés quotidiennement, Les box extérieurs sont ouverts de mai à fin septembre et ne sont pas climatisés.
- La pension se réserve le droit de refuser la garde d'un chat trop agressif, sous traitement médical trop lourd ou porteur d'une maladie contagieuse (exemple le coryza, le Typhus, la Leucose, la Péritonite Infectieuse Féline etc..).
- La pension ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la santé du chat, d'accident ou du décès lors de son séjour. Toutefois, la pension s'engage à prévenir le propriétaire en cas de problèmes grave de santé.
- Le propriétaire donne son accord afin que l'animal soit examiné par notre Vétérinaire Référent située au 27c rue André Martin 76710 MONTVILLE.
- Tous les frais de consultations et de soins seront à la charge du propriétaire sur présentations des justificatifs ainsi que les frais de déplacements de 10 €.
- Si une maladie contagieuse est détectée sur votre chat, il sera alors confié au cabinet Vétérinaire Référent. Les frais de garde de la Clinique Vétérinaire et les soins, seront à votre charge et la pension sera due en totalité.

ATTENTION

- Certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, dans l'organisme de votre chat sans se manifester. Le stress, peut déclencher l'apparition des symptômes lors de votre absence. C'est le cas entre autres, de la Péritonite Infectieuse Féline, du FIV (SIDA des chats), de la Teigne, certaines formes chroniques de coryza, d'insuffisance rénale et l'Hépatite. La pension, ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'apparition de ces maladies.
- **Les entrées en garderie sont à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00 sur RDV.**
- **Les sorties de garderie sont de 10h30 à 12h30 sur RDV.**

Réservation

Nom et prénom du propriétaire : Tel :

Adresse :

Identité du chats, nom : N° Identification :

Identité du chats, nom : N° Identification :

Identité du chats, nom : N° Identification :

Identité du chats, nom : N° Identification :

Pour un séjour du au

Nombre de chat(s) X Tarif Journalier € X Durée jours = €

Nombre de chat(s) X Tarif Journalier € X Durée jours = €

Prestation supplémentaire :

Soit Jours x € = €

Soit Jours x € = €

= €

Versement de 30% pour confirmer la réservation : €

Solde à régler lors de son entrée à la pension : €

- Par chèque (A établir à l'ordre de Gilles VASSARD)

- En espèce ou carte bancaire sur place

Sur demande une facture sera envoyée par Mail :

J'ai pris connaissance des conditions générales de la pension recto & verso (CGV) et je les accepte.

A le mention « lu et approuvé » SIGNATURE